

**Délibération n°05**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
18 octobre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
31 octobre 2017

**Objet :**  
**Boutiques éphémères en  
centre-ville de Riom :  
convention avec l'Association  
pour la Promotion de Riom et  
de son territoire (APR)**

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil  
communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à  
l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la  
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT,  
M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-  
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M  
André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA,  
Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS,  
Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme  
Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe  
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme  
Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M  
Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine  
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole  
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice  
MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian  
OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine  
PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER,  
M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY,  
Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON,  
**suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique  
d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller  
communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de  
CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence  
PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des  
MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON,  
conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-  
DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle  
GRENET

*Absents :*

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>  
**Secrétaire de**  
M Philippe CAR

Accusé de réception en préfecture  
70753-20171024-  
DELIB2017102405-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2017  
Date de réception préfecture : 30/10/2017

**Rapport n°05 – Boutiques éphémères en centre-ville de Riom : convention avec l'Association pour la Promotion de Riom et de son territoire (APR)**

Vu la décision du conseil communautaire du 28 mars 2017 de s'engager dans une stratégie de redynamisation du centre-ville de Riom,

Vu la décision du bureau communautaire du 25 avril 2017 validant la reconduction des opérations de boutiques éphémères pour l'année 2017 et son portage par l'Association pour la Promotion de Riom et de son territoire (APR),

Considérant que APR est une association fédérant différentes associations de commerçants existantes sur le territoire de Riom et de ses environs (Centre Riom Commerces- Samedi Matin- Espace Mozac) et contribue à l'animation et à la promotion du commerce,

Considérant qu'elle a conduit en 2016 deux opérations de boutiques éphémères, les boutiques estivales (juillet et août) et les boutiques en fête (décembre), et que leur principe consiste à louer des locaux vacants pour une courte durée et à y installer plusieurs professionnels : artistes, artisans d'art ou créateurs,

Considérant que ces opérations ont été reconduites en 2017 avec un projet supplémentaire : la boutique d'exposition temporaire « De passage au 23 », destinée à soutenir l'artisanat local et le tissu commercial,

Considérant que ces différentes opérations, d'un coût de 9 000 € ; s'inscrivent pleinement dans les objectifs du projet de redynamisation du centre-ville conduit actuellement par la Ville de Riom et Riom Limagne et Volcans,

Considérant le budget total de l'ensemble des opérations estimé à 9 000 €,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **attribue une subvention de 5 100 € à APR pour la mise en place des opérations de boutiques éphémères,**
- **approuve les termes de la convention fixant les modalités de partenariat entre APR et Riom Limagne et Volcans,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec APR.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 octobre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
DELIB2017102405-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2017  
Date de réception préfecture : 30/10/2017